



CENTRE DE FORMATION
DE L'ARTISANAT



Habilitation électrique pour les non-électriciens

Délibération 51/CP
du 10 mai 1989

Objectif général

Informer et sensibiliser le personnel non électricien chargé d'intervenir dans des locaux ou emplacements à risques électriques

Compétences acquises

pour les personnes ne réalisant pas d'opérations électriques :

- connaître les règles de sécurité de l'habilitation H0 ou B0 (intervenant non électricien)

pour les personnes réalisant de petits travaux électriques hors tension :

- connaître les règles de sécurité de l'habilitation BS (chargé d'intervention élémentaire)

Pour qui

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

Contenu de la formation

Partie théorique

- Les installations électriques et généralités
- Les risques liés à l'électricité et les conséquences
- La réglementation et les responsabilités encourues
- Les différentes situations d'urgence
- L'habilitation électrique
- Les mesures de protection
- L'emploi d'outillage électroportatif

Partie pratique

- Mise en situation pratique : risques face au tableau électrique général

*Délibération relative aux mesures particulières de protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (CTNC).

Modalités pédagogiques

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Un livret technique est remis à chaque participant

Validation

- Test d'évaluation : un questionnaire de connaissance permet au formateur de délivrer un avis d'habilitation électrique
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

Lieux

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes CMA Koné, La Foa, Poindimié


Prérequis

Aucun

 8 heures – 1 jour

 7 h 30 / 16 h 30

 5 à 10 stagiaires

 19 950 XPF *
28 500 XPF

**Prix pour le chef d'entreprise artisanale*

Formateur

Professionnel expérimenté, diplômé intervenant en électricité et en prévention des risques électriques